

CHOISIR.COM ET QUECHOISIR.COM : NE PAS CONFONDRE

Vous avez certainement remarqué les propositions du site **CHOISIR.COM** qui souhaite vous mettre en relation avec les meilleures offres tarifaires du moment (énergie, téléphonie.)

Le service marketing de la société **MARKETSHOT**, qui exploite depuis 2013 la plateforme **CHOISIR.COM**, a parfaitement œuvré : son texte de présentation pourrait émaner de toute association de consommateurs.

*« Nous avons créé **Choisir.com** parce que nous avons pris conscience qu'il est de plus en plus compliqué de comparer avant d'acheter, et qu'accumuler des dépenses non optimisées peut peser très lourd sur notre budget, et faire une grosse différence en terme de pouvoir d'achat à la fin du mois. Sommes-nous certains de tout acheter au bon prix ? »*

*« Nous avons donc créé **Choisir.com** pour offrir aux consommateurs que nous sommes, une source d'information complète et objective, qui permet de comparer avec des outils simples l'ensemble de l'offre produit d'un marché. Désormais, avec Choisir.com, trouver le bon produit ne prend plus que quelques minutes. »*

La volonté affichée est de « proposer des comparateurs de qualité sur internet. » Mais n'oublions pas que la source de revenus de **CHOISIR.COM** est constituée par les commissions versées par les fournisseurs sélectionnés. Qui peut garantir que le classement des meilleures offres n'est pas influencé par le niveau de rémunération en tant qu'apporteur d'affaires ? La réponse apportée se veut rassurante : « Nous affichons les offres des professionnels qui ne nous rémunèrent pas au même titre que celles des professionnels qui nous rémunèrent »

CHOISIR.COM obtient un score pitoyable de 1,7 sur 5 (panel de 482 avis) chez **TRUSTPILOT** et a adopté la stratégie de ne pas répondre aux avis négatifs.

La société **MARKETSHOT** est, depuis 2019, une filiale à 100 % du groupe **LA POSTE** et elle est donc amenée à proposer des offres **LA POSTE MOBILE**. Mais « cette relation n'a aucun impact sur le classement des offres de cet opérateur » s'empresse-t-elle de préciser.

En tout cas l'affaire est rentable, du moins sur la base des derniers chiffres communiqués (2020) : plus de 24 millions d'euros de chiffre d'affaires pour un résultat net voisin de 3,2 millions d'euros. Curieusement, depuis cette date, les données comptables ne sont plus communiquées au public.

Dans la jungle des comparateurs, notamment en matière d'énergie, le consommateur n'est pas certain de trouver son bonheur. C'est pourquoi il peut compter sur les publications et les outils mis à disposition par l'**UFC-QUE CHOISIR**, principale association de consommateurs en France, qui depuis sa création en 1951 revendique haut et fort son indépendance.



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org).

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)